

# REQUALIFICATION DE LA RD141



## ENQUETE PARCELLAIRE

### *CONCLUSIONS MOTIVEES*

Du 27 avril au 30 mai 2015

Commissaire Enquêteur : M. Maurice NAYE

Commissaire Suppléant : M. Philippe COULON

## **Préambule :**

L'enquête parcellaire a été menée conformément aux articles R131-3 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'Utilité Publique.

Elle constitue une partie du Dossier d'Enquête Publique Unique relatif à la requalification de la RD141.

## **1 – Le Programme.**

Deux éléments sont intimement liés : la zone d'activité économique d'Illies-Salomé et la requalification de la RD141.

### **1 – 1 : Zone de développement économique d'Illies-Salomé**

Une part importante des sites économiques potentiels sur le territoire de Lille Métropole est localisée dans le territoire des Weppes et sont identifiés au Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme. (*voir carte du mémoire de réponse du rapport principal*)

En 2008, le site d'Illies-Salomé, inscrit entre la RN 47, RN 41 et la RD141, a ainsi fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique. Le développement potentiel de ce site de 80 ha classé en « Zone à Urbaniser Différée » (AUDa) nécessite la requalification de la RD141 qui permet l'accès à la zone.

### **1 – 2 : Requalification de la RD141**

La RD141 permet de relier les bourgs d'Illies et Salomé; cependant, son mauvais état rend son usage difficile et elle est actuellement fermée à la circulation.

Le projet de requalification consiste à :

- Élargir la chaussée
- Corriger les virages
- Créer un cheminement doux (piste cyclable ouverte aux piétons)

Le projet comprend également :

- l'aménagement d'un carrefour « en T » sur la RD141 pour desservir le futur projet de développement économique sur Illies Salomé
- l'aménagement d'un carrefour « en T » au niveau de l'intersection RD141/RD145

- le prolongement de la liaison cyclable le long de la RD145 jusqu'à la halte TER de Salomé.

Le cas échéant, en fonction de l'évolution du trafic généré par la zone d'activité une voie directe de tourne à droite (voie de shunt) sur le giratoire RN41/RD141 giratoire d'Illies pourra également être aménagée.

## **2 – Les objectifs.**

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette opération sont :

- Reconstituer une liaison routière d'importance locale entre les communes d'Illies et Salomé : la RD 141 qui relie ces deux territoires est actuellement fermée à la circulation générale en raison du mauvais état de la chaussée,

- Permettre la desserte du futur parc d'activités d'Illies-Salomé depuis la RN41 et depuis les communes environnantes,

- Faciliter et sécuriser les déplacements cyclistes et piétons entre le secteur urbanisé des communes d'Illies et de Salomé, notamment depuis ou vers la halte TER.

## **3 – Les acquisitions financières.**

Les terrains nécessaires à la réalisation du projet sont majoritairement situés sur le domaine public du Conseil Général du Nord.

A l'exception des zones redressées de la RD141, les acquisitions portent sur les franges de la voirie existante, en limite des exploitations agricoles.

Aucun bâtiment à usage d'habitation n'est impacté par le projet

## **4 - Les états parcellaires.**

Les états parcellaires font l'objet d'un document joint au dossier d'enquête. Pour les deux villes et par propriétaire se retrouvent les notions suivantes : Plan, section, n° de section, surface, lieu-dit, emprise, hors emprise, N°DA.

## **5 – Les plans parcellaires.**

Les plans parcellaires sont consultables au dossier.

## CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En conclusion de cette enquête, en l'état actuel de ce dossier, de l'examen des observations présentées, après les informations reçues au cours de l'enquête, et après avoir pris le temps de procéder à une étude bilancielle, voici mes conclusions :

La RD 141 qui relie Illies à Salomé n'est aujourd'hui plus praticable car en mauvais état. Elle est d'ailleurs partiellement fermée à la circulation. Pour Illies et Salomé elle constitue cependant une liaison importante et nécessaire car elle permet notamment l'accès à la halte SNCF de Salomé sur la ligne Lille Béthune.

Un diagnostic réalisé en 2001, sur la métropole lilloise, a alerté quant au risque d'effondrement de l'offre foncière à caractère économique. C'est ainsi que Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé d'aménager 1000 hectares supplémentaires de sites économiques en 10 ans. Une part importante de ces sites se situe dans les Weppes notamment entre La Bassée, Illies et Salomé. Ces sites sont identifiés au SCOT de Lille Métropole.

A cette occasion et après enquête publique le site d'Illies-Salomé, entre la RN47, RN 41 et RD 141, a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique en 2008. Le développement de ce site nécessite la requalification et l'aménagement de la RD 141.

Certes peu de personnes ont profité des permanences pour s'exprimer sur l'objet de l'enquête. Ceci est dû essentiellement au fait qu'une concertation préalable bien structurée avait été mise en place et que les administrés avaient pu poser les problèmes (essentiellement agricoles) que pouvait poser la requalification de la RD 141. Il semble que les réponses qui leur ont été faites les ont satisfait.

De même les avis des « personnes publiques associées » sont majoritairement favorables. Quelques remarques organisationnelles ou demandes d'études complémentaires en matière d'étude d'impact ont été demandées. Le Mémoire de réponse montre comme la MEL en a tenu compte et les dispositions qui ont été prises pour y répondre.

**Certes il reste que la zone économique d'Illies-Salomé qui est sous tendue par la requalification de la RD 141 est un projet encore insuffisamment développé et que des interrogations restent posées en matière d'impact. J'ai constaté que les représentants de la MEL les ont pleinement intégrées.**

**Chacun constate qu'en plus d'une liaison plus performante entre Illies et Salomé, la RD 141 jouera un rôle économique important puisqu'elle ouvrira l'accès à une zone d'activités génératrices d'emplois. Ceci ne peut néanmoins se faire sans un accroissement sensible de la circulation des véhicules légers mais aussi des camions.**

**Les terrains nécessaires à la réalisation du projet sont majoritairement situés dans le domaine public du Conseil Général du Nord. A l'exception des zones redressées de la RD 141, les acquisitions portent sur les franges de la voirie existante, en limite des exploitations agricoles. Les contacts ont été pris en leur temps pour que ces acquisitions se fassent dans les meilleures conditions.**

**Ces différents points m'ont permis de constater que le projet présente plus de points positifs que négatifs. Cela a contribué à forger mon jugement.**

**Dans ces conditions, je donne un AVIS FAVORABLE à la Déclaration d'Utilité Publique de la requalification de la RD 141.**

**Fait à Halluin le 30 juin 2015**

**Maurice NAYE  
Commissaire Enquêteur.**